

LETTRES DE CRÉDIT ET FRAIS AFFÉRENTS AUX RÉGIMES RETRAITES  
POUR L'EXERCICE DE TERMINANT LE 30 SEPTEMBRE 2014

No ligne		Date d'émission originale/ remboursement	Période couverte	Valeur (M \$)
1	Cadres	2010-09-24	janvier à septembre 2010	0,6
2	Syndiqués	2010-09-24	janvier à septembre 2010	2,4
3	<b>Total 2010</b>			<b>3,0</b>
4	Cadres	2010-09-24	octobre à décembre 2010	0,7
5	Syndiqués	2010-09-24	octobre à décembre 2010	1,5
6	Cadres	2011-09-28	janvier à septembre 2011	2,5
7	Syndiqués	2011-09-28	janvier à septembre 2011	4,4
8	<b>Total 2011</b>			<b>9,1</b>
9	Cadres	2011-09-28	octobre à décembre 2011	1,3
10	Syndiqués	2011-09-28	octobre à décembre 2011	2,5
11	Cadres	2012-10-03	janvier à septembre 2012	3,8
12	Syndiqués	2012-10-03	janvier à septembre 2012	4,1
13	<b>Total 2012</b>			<b>11,7</b>
14	Cadres <sup>(1)</sup>	2013-09-30	octobre 2012 à septembre 2013	(1,1)
15	Syndiqués <sup>(1)</sup>	2013-09-30	octobre 2012 à septembre 2013	(1,6)
16	<b>Total 2013</b>			<b>(2,7)</b>
17	<b>Total</b>			<b>21,1</b>

<sup>(1)</sup> Il est à noter qu'à la suite de la mise à jour du rapport actuariel des régimes de retraite de Gaz Métro, un remboursement des lettres de crédit de 2,7 M\$ est anticipé pour l'exercice 2013. Gaz Métro prévoit une lettre de crédit totalisant 21,1 M\$ à la fin de l'exercice 2013, les montants présentés ci-dessus indique les additions annuelles ainsi que les dates auxquelles elles ont été prises.

Les frais d'utilisation des lettres de crédit reliés aux régimes de retraite pour les cadres et syndiqués sont nuls en 2010, de 15 k\$ en 2011, de 85 k\$ en 2012 et Gaz Métro prévoit des frais de 230 k\$ en 2013 et de 219 k\$ en 2014.